FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N°FranceAgriMer/Direction/2019/03 relative aux délégations de signature consenties aux agents constituant la direction générale de FranceAgriMer

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Direction/2019/01 modifiée du 8 février 2019,

Article 1 : Missions

L'article 3 de la décision N°FranceAgriMer/Direction/2019/01 modifiée susvisée est complété par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Monsieur Yohann BAGOT, adjoint du responsable de la Mission « Audit interne », pour tous les actes relevant des attributions de la Mission « Audit interne ». »

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 2 juillet 2019

Christine AVELIN

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30
www.franceagrimer.fr